

Auto-marquage préopératoire

INFORMATION POUR LES PATIENTES ET PATIENTS DU SERVICE D'ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE

Depuis 2013, il est obligatoire en Suisse que chaque patient·e soit marqué·e au plus près du site de l'intervention avant son entrée au bloc opératoire. Ceci est une mesure de précaution afin d'éviter d'éventuelles erreurs.

Le **Service d'orthopédie et traumatologie** invite **les patients à effectuer eux-mêmes le marquage au plus près du site de l'intervention, avec l'aide du personnel soignant**, qui est à votre entière disposition pour des éventuelles questions.

Chaque patient·e qui va bénéficier d'une intervention élective ou urgente différée (>48h entre la pose d'indication par le chirurgien et la date prévue de l'intervention) doit marquer la zone au plus près du site de l'intervention uniquement à l'aide du **marker permanent à usage unique stérile** qui vous a été fourni :

avec une **flèche**



OU en écrivant **OP**



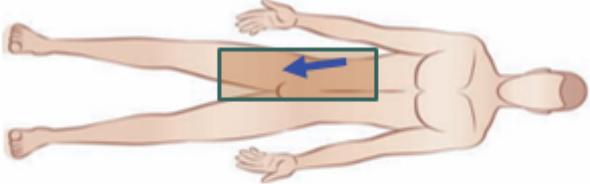
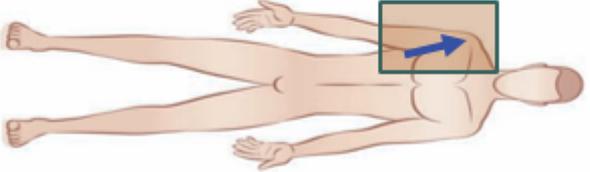
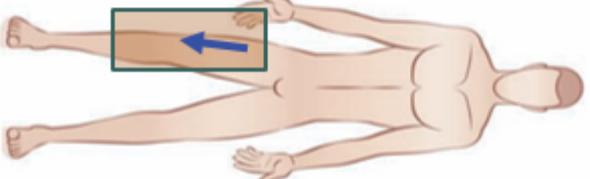
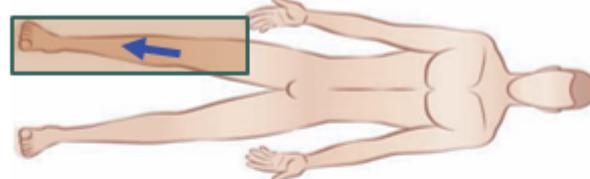
Veillez-vous référer aux illustrations qui se trouvent au verso de ce document.

Si le membre est couvert par exemple, par un plâtre, veuillez marquer la peau juste au-dessus du plâtre de façon à ce que cela soit bien visible.

Le marquage se fait exclusivement sur la peau ! Si la peau présente des lésions, des plaies, des érythèmes, des phlyctènes, etc. il faudra impérativement le signaler au personnel soignant au moment de l'entrée à l'hôpital.

Nous vous remercions pour votre collaboration précieuse qui nous permet de vous soigner avec une prise en charge optimale.



MODELE DE MARQUAGE EN ORTHOPEDIE		
INTERVENTION	ZONE À MARQUER	COMMENTAIRE(S)
Hanche		Localiser le côté
Épaule		Localiser le côté
Genou		Localiser le côté
Tibia péroné		Localiser le côté
Cheville		Localiser le côté
Pied		Localiser le côté

CONTACT

Centre Hospitalier du Valais Romand
Hôpital de Martigny
Service d'orthopédie et traumatologie

Av. de la Fusion 27
1920 Martigny

T 027 603 90 21